

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 922 833

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

07 07592

⑤1 Int Cl⁸ : **B 60 R 5/04 (2006.01)**

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 29.10.07.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 01.05.09 Bulletin 09/18.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *CENTRE D'ETUDES ET RECHERCHE POUR L'AUTOMOBILE (CERA) Société par actions simplifiée — FR.*

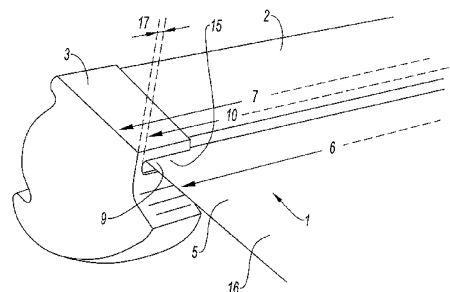
⑦2 Inventeur(s) : BAYLE ANDRE XAVIER.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : STRATO-IP.

⑤4 **CACHE BAGAGES DE VEHICULE AUTOMOBILE DONT LES EMBOUTS COMPRENNENT UNE FENTE.**

⑤7 L'invention concerne un cache bagages (1) de véhicule automobile comprenant une structure (2) de rangement pourvue de deux embouts (3) fixes de montage réversible sur des supports (4) latéraux disposés transversalement de part et d'autre du compartiment à bagages du véhicule, et un rideau (5) dont un bord transversal est solidaire de ladite structure, ledit rideau étant mobile entre une configuration déployée de recouvrement des bagages et une configuration escamotée de rangement adjacente à ladite structure, chaque embout (3) comprend une fente (15) transversale débouchante s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité libre dudit embout, de sorte à permettre le passage de la bordure longitudinale (16) correspondante dudit rideau, afin que ledit rideau présente une dimension (6) transversale analogue à la distance (7) séparant les extrémités libres desdits embouts.



FR 2 922 833 - A1



L'invention concerne un cache bagages de véhicule automobile et un ensemble comprenant un tel cache bagages et deux supports latéraux dudit cache bagages.

- 5 Il est connu de réaliser un cache bagages de véhicule automobile comprenant :
- une structure de rangement pourvue de deux embouts fixes de montage réversible sur des supports latéraux, notamment sous forme d'ébénisteries, disposés transversalement de part et d'autre du compartiment à bagages du véhicule,
 - 10 • un rideau, dont un bord transversal est solidaire de ladite structure, ledit rideau étant mobile entre une configuration déployée de recouvrement des bagages et une configuration escamotée de rangement adjacente à ladite structure.

15 Usuellement, les embouts de montage sont saillants au delà de la dimension transversale du rideau, de sorte à pouvoir être reçus dans des logements prévus dans les supports latéraux, ladite dimension transversale correspondant sensiblement à celle du compartiment à bagages de sorte que ledit rideau recouvre ledit compartiment.

20 On peut être amené à démonter le cache bagages pour agrandir l'espace de rangement dans le compartiment à bagages. Il se pose alors le problème de son stockage transversal dans le compartiment à bagages, puisque sa dimension transversale est supérieure à celle du rideau, donc à celle dudit compartiment, ceci en raison de la présence des embouts saillants.

L'invention a pour but de pallier cet inconvénient.

30 A cet effet, et selon un premier aspect, l'invention propose un cache bagages de véhicule automobile comprenant :

- une structure de rangement pourvue de deux embouts fixes de montage réversible sur des supports latéraux disposés transversalement de part et d'autre du compartiment à bagages du véhicule,

- un rideau, dont un bord transversal est solidaire de ladite structure, ledit rideau étant mobile entre une configuration déployée de recouvrement des bagages et une configuration escamotée de rangement adjacente à ladite structure,

5 chaque embout comprenant une fente transversale débouchante s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité libre dudit embout, de sorte à permettre le passage de la bordure longitudinale correspondante dudit rideau, afin que ledit rideau présente une dimension transversale analogue à la distance séparant les extrémités libres desdits embouts.

10

Dans cette description, les termes de positionnement dans l'espace (longitudinal, transversal, latéral,...) sont pris en référence au cache bagages disposé dans le véhicule.

15 Selon l'agencement proposé, les embouts ne sont plus, ou quasiment plus, saillants, ce qui permet de réaliser le stockage transversal du cache bagages une fois démonté.

20 Selon un deuxième aspect, l'invention propose un ensemble comprenant un tel cache bagages et deux supports latéraux dudit cache bagages.

D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures jointes dans lesquelles :

- la figure 1 est une représentation schématique en perspective partielle d'un cache bagages selon une réalisation,
- la figure 2 est une représentation schématique en perspective partielle d'un ensemble comprenant le cache bagages de la figure 1 et deux supports latéraux dudit cache bagages.

30 En référence aux figures, on décrit un cache bagages 1 de véhicule automobile comprenant :

- une structure 2 de rangement pourvue de deux embouts 3 fixes de montage réversible sur des supports 4 latéraux, ici sous forme

d'ébénisteries latérales, disposés transversalement de part et d'autre du compartiment à bagages du véhicule,

- un rideau 5 dont un bord transversal est solidaire de ladite structure, ledit rideau étant mobile entre une configuration déployée de recouvrement des bagages et une configuration escamotée de rangement adjacente à ladite structure,

chaque embout 3 comprenant une fente 15 transversale débouchante s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité libre dudit embout, de sorte à permettre le passage de la bordure longitudinale 16 correspondante dudit rideau, afin que ledit rideau présente une dimension 6 transversale analogue à la distance 7 séparant les extrémités libres desdits embouts.

Selon la réalisation représentée, les embouts 3 sont des pièces rapportées par emboîtement. En variante non représentées, la structure 2 peut être pourvue d'embouts 3 intégrés.

Selon une réalisation, la distance 17 entre la fente 15 et l'extrémité libre de l'embout 3 est inférieure à 6 mm.

Plus spécifiquement, la distance 17 entre la fente 15 et l'extrémité libre de l'embout 3 est inférieure à 3 mm, ce qui correspond notamment à l'épaisseur de matière en extrémité dudit embout.

De façon non visible, la structure 2 comprend un axe transversal d'enroulement du rideau 5 en configuration escamotée.

La structure représentée comprend un carter 8 dans lequel est logé le rideau 5 en configuration escamotée.

Le carter 8 comprend une fente 9 transversale de passage du rideau 5, ladite fente étant dans le prolongement des fentes 15 des embouts 3.

Le cache bagages 1, selon une réalisation non représentée, peut comprendre des moyens de centrage saillant respectivement de chaque embout 3. Lesdits moyens de centrage sont par exemple des bossages en caoutchouc ou des ergots montés sur ressort, selon un axe transversal, de sorte que le cache bagages 1 une fois monté sur les supports 4 soit en appui transversal contre lesdits supports.

On décrit à présent, en relation avec la figure 2, un ensemble 11 comprenant un cache bagages 1 et deux supports 4 latéraux disposés à distance l'un de l'autre, lesdits supports comprenant respectivement un moyen de réception 12, ici sous forme de logement, de chaque embout 3, lesdits moyens de réception étant disposés dans des saillies 13 desdits supports dirigées vers l'intérieur dudit compartiment, la distance 7 séparant les extrémités libres desdits embouts étant analogue à la distance 14 séparant lesdits supports, de sorte à permettre un stockage transversal dudit cache bagages dans ledit compartiment dont la dimension transversale est analogue à la distance 14 séparant lesdits supports.

En variante non représentée, les supports 4 peuvent être dépourvus de saillies 13, les moyens de réception 12 étant disposés en retrait par rapport au bord desdits supports dirigé vers l'intérieur du compartiment à bagages.

REVENDICATIONS

1. Cache bagages (1) de véhicule automobile comprenant :

- 5
- une structure (2) de rangement pourvue de deux embouts (3) fixes de montage réversible sur des supports (4) latéraux disposés transversalement de part et d'autre du compartiment à bagages du véhicule,
 - un rideau (5) dont un bord transversal est solidaire de ladite structure,
- 10
- ledit rideau étant mobile entre une configuration déployée de recouvrement des bagages et une configuration escamotée de rangement adjacente à ladite structure,

ledit cache bagages étant caractérisé en ce que chaque embout (3) comprend une fente (15) transversale débouchante s'étendant jusqu'à proximité de l'extrémité libre dudit embout, de sorte à permettre le passage de la bordure longitudinale (16) correspondante dudit rideau, afin que ledit rideau présente une dimension (6) transversale analogue à la distance (7) séparant les extrémités libres desdits embouts.

15

20

2. Cache bagages selon la revendication 1, caractérisé en ce que la distance (17) entre la fente (15) et l'extrémité libre de l'embout (3) est inférieure à 6 mm.

3. Cache bagages selon la revendication 2, caractérisé en ce que la distance (17) entre la fente (15) et l'extrémité libre de l'embout (3) est inférieure à 3 mm.

25

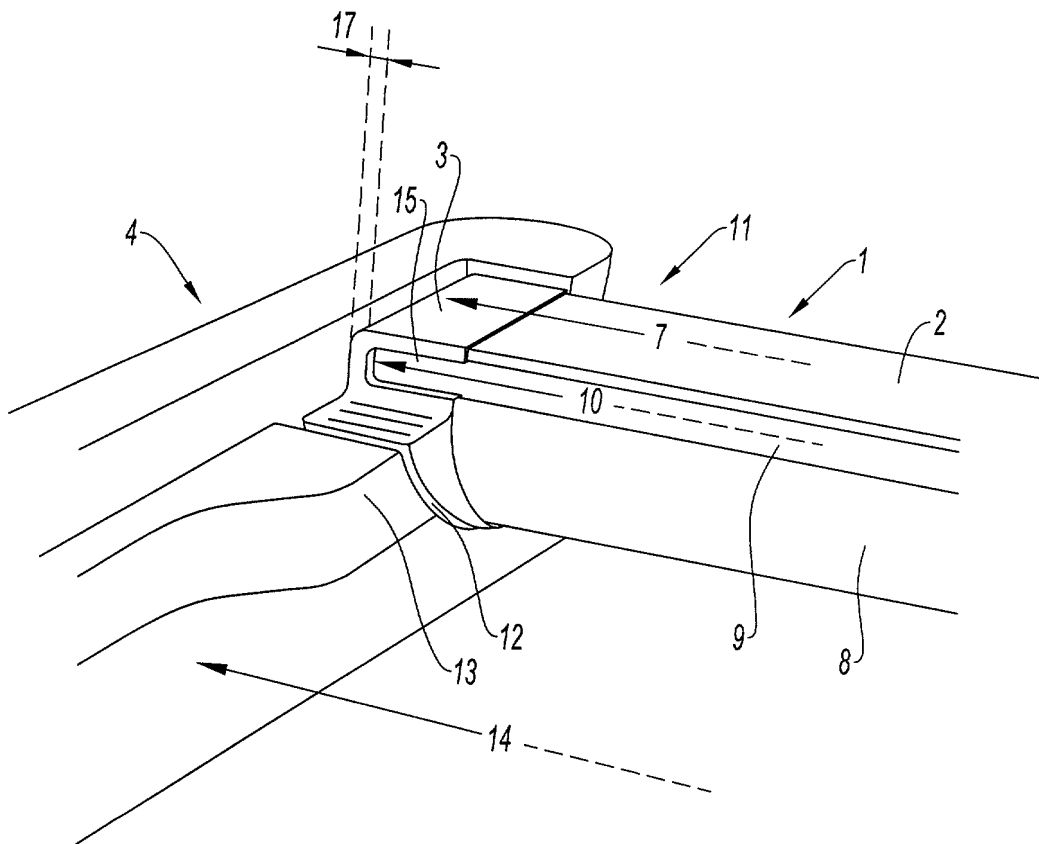
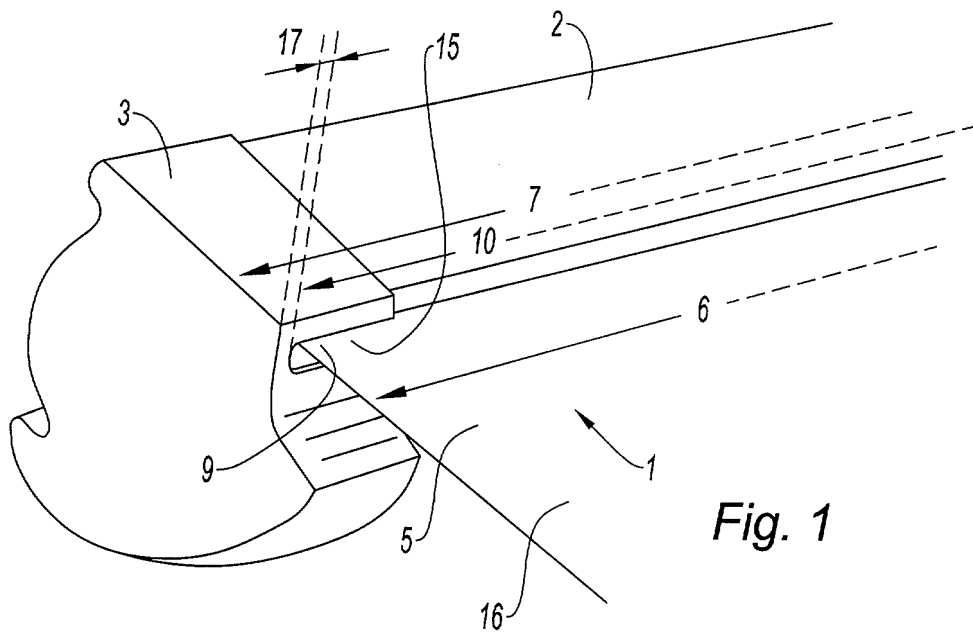
4. Cache bagages selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la structure (2) comprend un axe transversal d'enroulement du rideau (5) en configuration escamotée.

30

5. Cache bagages selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la structure (2) comprend un carter (8) dans lequel est logé le rideau (5) en configuration escamotée.

6. Cache bagages selon la revendication 5, caractérisé en ce que le carter (8) comprend une fente (9) transversale de passage du rideau (5), ladite fente étant dans le prolongement des fentes (15) des embouts (3).
- 5 7. Cache bagages selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de centrage saillant respectivement de chaque embout (3).
- 10 8. Ensemble (11) comprenant un cache bagages selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 et deux supports (4) latéraux disposés à distance l'un de l'autre, lesdits supports comprenant respectivement un moyen de réception (12) de chaque embout (3), ledit ensemble étant caractérisé en ce que lesdits moyens de réception sont disposés dans des saillies (13) desdits supports dirigées vers l'intérieur dudit compartiment, la distance (7) séparant les
- 15 extrémités libres desdits embouts étant analogue à la distance (14) séparant lesdits supports.

1 / 1



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 701871
FR 0707592

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 234 497 A (BAUMEISTER & OSTLER [DE] BAUMEISTER & OSTLER GMBH CO [DE]) 2 septembre 1987 (1987-09-02) * abrégé; figures * * page 6, ligne 1 - page 13, ligne 29 * -----	1-8	B60R5/04
X	DE 44 05 281 A1 (BAUMEISTER & OSTLER GMBH CO [DE]) 7 septembre 1995 (1995-09-07) * figures * * colonne 1, ligne 1 - colonne 5, ligne 55 * -----	1-8	
X	FR 2 694 732 A (PEUGEOT [FR]; CITROEN SA [FR]) 18 février 1994 (1994-02-18) * abrégé; figures * * page 1, ligne 1 - page 4, ligne 10 * -----	1-8	
X	US 4 668 001 A (OKUMURA HITOSHI [JP] ET AL) 26 mai 1987 (1987-05-26) * colonne 3, ligne 7 - colonne 6, ligne 17 * -----	1-4,7,8	
A		5	
X	DE 36 31 488 A1 (COLT IND OPERATING CORP [US]) 7 mai 1987 (1987-05-07) * abrégé; figures * * colonne 16, ligne 53 - colonne 28, ligne 50 * -----	1-4,7,8	B60R
A		5	
A	US 6 213 186 B1 (TORRES DANIEL [US] ET AL) 10 avril 2001 (2001-04-10) * abrégé; figures * * colonne 3, ligne 58 - colonne 5, ligne 34 * -----	1-8	
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		18 juin 2008	D'Sylva, Christophe
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0707592 FA 701871**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 18-06-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0234497	A	02-09-1987	DE 3605435 A1	27-08-1987
DE 4405281	A1	07-09-1995	AUCUN	
FR 2694732	A	18-02-1994	AUCUN	
US 4668001	A	26-05-1987	US 4781234 A	01-11-1988
DE 3631488	A1	07-05-1987	CA 1268799 A1	08-05-1990
			JP 62105736 A	16-05-1987
			US 4671557 A	09-06-1987
US 6213186	B1	10-04-2001	AUCUN	